

Image not found or type unknown



L'utilisation personnelle du matériel ou des moyens de l'entreprise justifie-t-elle un licenciement ?

publié le **27/08/2012**, vu **1010 fois**, Auteur : Assistant-juridique.fr

Mis à part le téléphone et les e-mails personnels pour lesquels il existe une tolérance, l'utilisation sans autorisation du matériel de l'entreprise à des fins privées justifie une sanction disciplinaire.

[Lire l'article](#)